

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 2000/51 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RELATIVE A LA CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LES VENTES DE CATALOGUES ET DE CARTES POSTALES DU FONDS REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN DE CORSE

SEANCE DU 28 AVRIL 2000

L'An deux mille, et le vingt huit avril, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALESSANDRINI Alexandre, ALFONSI Nicolas, ANTONA Joseph, BONACCORSI Jean-Claude, BOSCHI-ANDREANI Marie-Jeanne, BUCCHINI Dominique, CASTA Pierre-Jean, CHAUBON Pierre, CHIARELLI Joseph, CROCE Laurent, FELICIAGGI Robert, FERRANDI Jules-Laurent, FILIPPI César, GERONIMI Jean-Valère, GIACOBBI Paul, GRISONI Marie-Thérèse, GUERRINI Simone, JALPI Jean, LANFRANCHI Mireille, LUCIANI Paul-Antoine, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MOSCONI François, MOTRONI Jean, MOZZICONACCI Madeleine, QUASTANA Paul, RENUCCI Simon, de ROCCA SERRA Camille, ROMITI Gérard, ROSSI José, RUAULT Paul, SANTINI Ange, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TOMA Jean-Toussaint, VINCIGUERRA Marie-Jean

ETAIENTS ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. SANTINI Ange
M. CECCALDI Pierre-Philippe à M. FELICIAGGI Robert
M. CICCADA Vincent à M. GERONIMI Jean-Valère
M. COLONNA Jean-Charles à M. de ROCCA SERRA Camille
M. GANDOLFI-SCHEIT Sauveur à M. MOSCONI François
M. LANTIERI Jean-Baptiste à M. VINCIGUERRA Marie-Jean
M. LUCIANI Toussaint à M. TOMA Jean-Toussaint
M. MURACCIOLI Martin à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
M. PATRIARCHE Paul à M. ROSSI José
M. PIERI Pierre-Timothee à M. BONACCORSI Jean-Claude
M. PIETRI Don Pierre à M. SINDALI Antoine
M. SIMEONI Marcel à M. FILIPPI César
M. ZUCCARELLI Emile à M. ALFONSI Nicolas

ETAIT ABSENT : M.

TIBERI François



L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,
- SUR** rapport de la Commission de la Culture, de l'Education et des Affaires Sociales, présenté par Mme Marie-Jeanne BOSCHI-ANDREANI,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DECIDE la création d'une régie de recettes pour les ventes de catalogues et de cartes postales du Fonds Régional d'Art Contemporain de Corse. Elle concernera les catalogues que le F.R.A.C. a édités depuis sa création jusqu'aux éditions en cours d'élaboration (cf. document joint en annexe de la présente délibération).

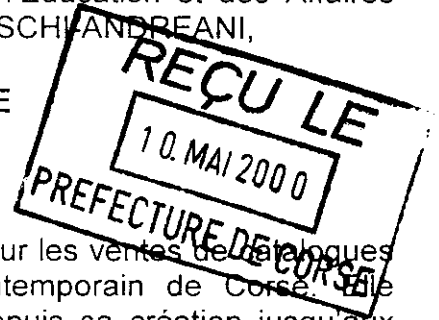
ARTICLE 2 :

ADOpte les tarifs de publication qui sont précisés dans le document joint en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 3 :

DECIDE que la désignation d'un régisseur et de son suppléant sera soumise à l'appréciation du payeur régional.

DECIDE de proposer à ces responsabilités Mme Nicole ROMBALDI (régisseur) et Mademoiselle Elisabeth GIACOMONI (suppléant), qui sont employées au F.R.A.C. Corse.



ARTICLE 4 :

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur sera autorisé à conserver sera fixé à 20 000 Francs et il devra verser au Trésor Public la totalité des recettes encaissées une fois par mois.

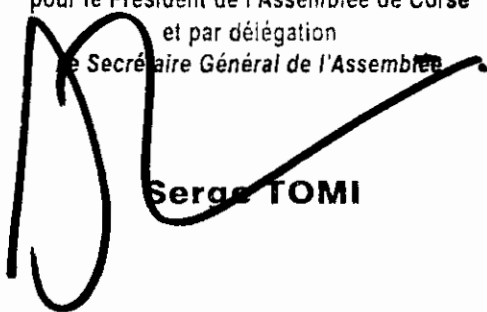
ARTICLE 5 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 28 avril 2000

Le Président de l'Assemblée de Corse,

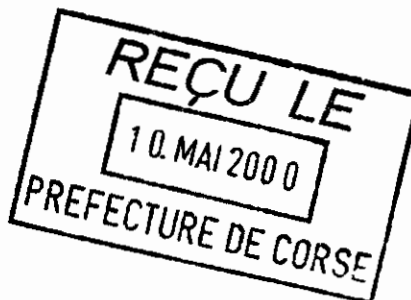
Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
le Secrétaire Général de l'Assemblée



Serge TOMI



José ROSSI



ANNEXE

REÇU LE
10. MAI 2000
PREFECTURE DE CORSE

CATALOGUES ET TARIFS DES PUBLICATIONS

CATALOGUE	DATE	PRIX
FRAC Corse, <i>Une collection pour la Corse</i> , catalogue des acquisitions, Tome 1	1989	200,00 F
Paul-Armand Gette, <i>L'extrême passion</i>	1990	50,00 F
Elie Cristiani, <i>Récolte 1985 – 1992</i>	1992	30,00 F
Dominique Lacoste, <i>Sculptures</i>	1992	50,00 F
FRAC Corse, <i>Une collection pour la Corse</i> , catalogue des acquisitions, Tome 2	1993	200,00 F
Piotr Klemensiewicz, <i>Giro</i>	1993	50,00 F
Jean-Paul Pancrazi, <i>Sans titre</i>	1993	50,00 F
<i>Topos</i> (textes de Serge Graziani et de Jérôme Sans)	1993	70,00 F
Jean-Paul Marcheschi, <i>Etats du feu</i>	1993	70,00 F
<i>C'est écrit</i> (textes de Philippe Castellin et de Serge Graziani)	1994	70,00 F
Caroline Belardy, <i>Terre ! – Jeu de Oie – Pierre</i>	1997	50,00 F
<i>Géographiques : territoires vécus, territoires voulus, territoires figurés</i>	1997	110,00 F
Bruno Serralongue	1998	70,00 F
Toussaint Dominici	1998	60,00 F
Claudio Parmiggiani, <i>Ferro Mercurio Oro</i>	1999	180,00 F
Claire-Anne Jezequel, <i>Soulever les problèmes, aplanir les difficultés</i>	1999	120,00 F
Dominique Degli-Esposti, <i>Plan Général</i>	2000	100,00 F
Stand-By	2000	100,00 F

CARTES POSTALES	5,00 F
-----------------	--------

